

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, vers le 27 novembre 1855

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 1 p. (27r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, vers le 27 novembre 1855, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29570>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [vers le 27 novembre 1855](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin informe Brullé qu'un monsieur Lyautey a commandé une cuisinière n° 9, et lui demande de lui indiquer l'adresse d'un dépôt que Brullé vient d'établir.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 27/28 ».
- Datation : la copie de la lettre, dont seule l'année de la date est lisible, se trouve dans le registre de correspondance entre une lettre datée du 27 novembre 1855 et une autre du 7 décembre 1855.
- Lettre rédigée par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire signée par procuration de Godin.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Lyautey \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Éditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#).

Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

25

Paris le 29 juil. 1833

29

Monsieur Amant prie et remercie.

Je viens vous signaler un événement commis dans mon village d'aujourd'hui à mon insu.

Cet événement est d'escampage, que je devais prendre sur les partisans, ma lettre ne porte que le nom de l'homme qui prétendait être déporté à l'île de France à l'ordre de l'Assemblée qui je suis fort étonné à mon entière

Veilliez agréer mes sincères salutations

Paris le 29 juil. 1833

26
27

Monsieur Brault. Monsieur

Veilliez agréer mes sincères salutations, je vous prie de me faire savoir si

l'Assemblée a décreté la sécession

Madame de la Motte est déclarée déportée à l'île de France

Veilliez agréer mes sincères salutations

Monsieur C. Brault

27
28

Monsieur Pauley, de Mary Street, dans le quartier de l'Assemblée, demande une permission n° 9 de l'Assemblée.

Veilliez, je vous prie, lui donner audience pour paupérisé. Sachez, de l'Assemblée que nous avons tenté d'arrêter l'Assemblée à Londres.

Pour faire preuve, je ne connais nullement à monsieur, il ne suis pas au courant de l'Assemblée qui est nullement.

Veilliez, je vous prie, agréer mes sincères salutations.